



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

### *Comment ça marche ?*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé.

Une fraction de 87% de votre impôt est collectée par l'URSSAF et reversée aux organismes collecteurs. Cette partie sert à financer les formations en apprentissage (CFA et UFA).

Les 13% restants (« solde de la taxe d'apprentissage ») servent à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Cette partie est attribuée à l'organisme de formation de votre choix.

Nous ne sommes rattachés à aucun CFA ou UFA. Si vous souhaitez nous verser votre taxe d'apprentissage, nous ne pourrions la percevoir que sur cette partie « solde de la taxe d'apprentissage ».

**Pour nous verser votre taxe d'apprentissage, plus besoin d'intermédiaire, vous pouvez nous verser directement le montant désiré par chèque ou par virement.**

Domiciliation	TP PARIS RGF		
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé
10071	75000	00000 06680	22
IBAN	FR76 1007 1750 0000 0010 0668 022		
BIC	TRPUFRP1		

**En choisissant de verser votre solde de taxe d'apprentissage au lycée Guillaume Tirel vous contribuez à aider nos élèves et étudiants à être toujours plus performants**